

ESTUAIRE INFO

n° 60

Septembre 2022



Groupe Associatif Estuaire
ENVIRONNEMENT, PEDAGOGIE & BIODIVERSITE

Des lendemains difficiles...

Le changement climatique, dont les longues périodes de sécheresse que nous venons de subir pourraient n'être qu'un avant-goût, montre aussi comment nous y sommes mal préparés, démunis, pleins d'idées préconçues et de mauvaises réponses toutes prêtes à satisfaire le modèle de vie qui est encore le nôtre. Certes, le sujet est trop vaste pour quelques lignes ; survolons donc simplement un aspect... de la ressource en eau en milieu rural.

Alors qu'il faudrait faire consensus sur ce qui pourrait ruiner notre quotidien tant économique qu'écologique, chacun dans son coin théorise, défend son pré carré et n'envisage nulle approche globale non partisane. L'affaire des bassines de Vienne, des Deux-Sèvres ou d'ailleurs, ces retenues d'eau géantes à vocation agricole, en est un triste exemple : déjà, 16 projets en marais poitevin, 41 dans la Vienne ! Pour les uns, elles sont essentielles à l'agriculture d'aujourd'hui, pour les autres, elles sont la démonstration d'une hégémonie productiviste et l'accaparement d'un bien public, l'eau.

Revenons sur le principe qui, à première vue, semble résulter du bon sens. En hiver, il y a trop d'eau et en été pas assez ! Il suffirait donc de stocker les excédents hivernaux et les utiliser l'été, plutôt qu'assécher les cours d'eau ou épuiser la nappe phréatique. C'est limpide et logique ! Sauf que... dans de nombreux cas, le remplissage desdites bassines s'effectue, certes en hiver, mais à partir de pompage dans cette même nappe phréatique ! Ensuite, si l'on prend le cas de la Vienne, ces réserves ne concerneront que moins de 10 % des exploitations agricoles de ce département et même seulement 4 % d'après leurs opposants de Vienne-Nature ! Vu sous cet angle, la copie est à revoir. Ce qui n'excuse nullement certains acharnements, souvent politisés, avec violence et destruction de biens privés qui accompagnent leur opposition.

Résumons les enjeux de cette crise de l'eau : des besoins agricoles énormes qui viennent se rajouter à nos propres besoins quotidiens et ceux de l'industrie ! Nos besoins globaux, tels que rapportés par le ministère de la Transition écologique, sont de l'ordre de 5.3 milliards de m³ annuels, dont 45 % pour l'agriculture et seulement 21 % pour les ménages ! Et quand tout le monde a consommé, le reste est à disposition de la nature... insuffisant en général ; avec des cours d'eau et des mares à sec par exemple, et une lente agonie de la biodiversité qui se poursuit, alors même que les bénéfiques économiques qu'elle procure sont incommensurables ! À eux seuls, ils conditionnent notre propre survie...*

Alors, faut-il changer nos modes de production agricole ? Nos cultures mêmes ? Sûrement par la force des choses ; mais anticiper serait mieux. On ne peut pas imposer des changements de cap brutaux en termes agricoles ; il faut permettre et accompagner ces exploitations dans une mutation qui semble inéluctable... mais nous n'avons pas idée du temps dont nous disposons réellement.

*Consommer moins et autrement aussi... résonner différemment est une évidence. En plus, nous faudrait-il aussi trouver de nouvelles sources d'eau, associées à un principe de réemploi par exemple ? Inévitablement car « aujourd'hui en France, moins d'1 % de l'eau provient de la réutilisation des eaux usées, alors que c'est courant en Italie (8 %) et en Espagne (14 %). Il faut une prise de conscience collective de la nécessité de la réutilisation, pour préserver la ressource eau », pour Frédéric Salin, de l'entreprise Veolia eau.***

Quant à notre environnement, il faudra aussi se faire une raison ; la plupart des habitats et des espèces que nous connaissons aujourd'hui sont appelés à disparaître ou être modifiés profondément... sans doute aussi par notre faute !

Daniel VERFAILLIE
Fondé de pouvoir du GAE

À consulter :

* « L'eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2021 » (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>)

** « En France, réutiliser davantage les eaux usées pour économiser l'eau potable » (<https://www.sciencesetavenir.fr>).

Édito	p. 2	À nos anoures	p. 5
Les Sentinelles	p. 3	Grandes marées et pêche à pied	p. 6 et 7
Et le gagnant est	p. 3	Info érosion	p. 7
Des nouvelles de nos observatoires	p. 4	Images d'estuaire et détente	p. 8

Votre ESTUAIRE INFO est une publication gratuite du GROUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE (dépôt légal août 2022 – ISSN 1629-1107)

Directeur de Publication : Fabien VERFAILLIE - Rédacteur en chef : Daniel VERFAILLIE - Comité de rédaction : Claude de la FRANQUERIE, Camille LAURENT
Secrétaire de rédaction : Gaëlle COMBACON - Collaboration dont textes, photographies et graphisme : Camille LAURENT, Élodie DERLANDE, Manuel TOMAZZOLLI, Mathilde LEMAIRE, et Françoise CROCHET (1^{re} de couverture).

GROUPE ASSOCIATIF ESTUAIRE : rue de Louza - Le Port de la Guittière - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

☎ 02 51 20 74 85 / association.estuaire@gmail.com

Découvrez les sites d'Estuaire : www.estuaire.net, www.sentinelledelestuaire.fr - www.observatoire-asterella.fr et www.asterella.eu



Le programme de la rentrée est paru ! En voilà les grandes lignes :

Septembre 2022 :

- ⇒ Jeudi 08 septembre, 21h = **Découverte nocturne de l'estran et pêche à pied** (Didier Neault), RV parking de la République. Apporter des lampes et des bottes ou chaussures qui ne craignent pas l'eau. (BM 22:15, coef 79)
- ⇒ Lundi 12 septembre, 11h = **Découverte de l'estran et pêche à pied** (Didier Neault), RDV parking du Veillon
- ⇒ Vendredi 16 septembre, 14h30 = **Les merveilles géologiques de la mine de Jard jusqu'à la pointe du Payré** (Jack Guichard), RDV parking de la plage de la Mine à Jard-sur-Mer.
- ⇒ Vendredi 23 septembre, 9h45 = **Découverte des algues** (Camille Laurent), RDV parking de la République (BM 10:02, coef 60)
- ⇒ Mardi 27 septembre, 14h = Causerie à Estuaire avec Zaëlia Rodrigues présentera un bilan de son stage sur **les amphibiens**.

Octobre 2022 :

- ⇒ Jeudi 06 octobre, 16h = **Balade découverte des marais (ostréiculture et prés salés)** ; Daniel Verfaillie, RDV à la cabane ostréicole de la maison de l'estuaire, chemin du grand marais, derrière le camping des dunes (PM 15:16, coef 65)
- ⇒ Semaine du 10 octobre = Sortie Biolit : **Algues brunes et bigorneaux**, en présence d'un animateur biolit et avec Camille Laurent. RDV parking de la République
- ⇒ Mercredi 19 octobre, 14h30 = **Balade du Veillon au port de Bourgenay** (Jack Guichard), RDV esplanade parking du Veillon
- ⇒ Mardi 25 octobre, 10h = **Traces de dinosaures** (Didier Neault), RDV parking de la République (BM 11:15, coef 92)
- ⇒ Semaine du 31 octobre à 04 novembre = **Sortie naturaliste** (à déterminer) avec Fabien Verfaillie.

Et le gagnant est...

Nous avons récemment décidé de changer de visuel à chaque nouveau numéro de *l'Estuaire info*...

C'est chose faite ! À l'issue d'un concours photos auprès des Sentinelles et de photos nominées mais non retenues lors du numéro 50, voici donc les dix prochains visuels et leurs auteurs (par ordre alphabétique) !

Cette sélection est le résultat, sur 36 photos en lice, d'un vote interne de 15 adhérents ou responsables du GAE. Merci à tous !



Robert Barzic



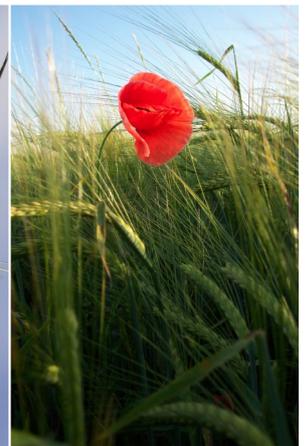
Denis Joire



Françoise Crochet



Denis Joire



Fabien Verfaillie



Alain Fournier



Estuaire



Anne-Marie Di Sante



Alain Fournier



Thomas Louis

LES OBSERVATOIRES D'ASTERELLA... Comme les *Sentinelles de l'estuaire* dans un tout autre domaine, les *Observatoires d'Asterella* sont une entité de fait ; c'est-à-dire une structure sans capacité juridique. Légale en droit français - on parle d'association de fait - ce type de structure est limité en fonctionnement. Pour nous, elle est un outil regroupant nos sciences participatives : en effet, Asterella, la Maison de l'estuaire et le GAE sont toutes trois impliquées dans cette thématique... ainsi regroupées sous une même bannière, on gagne en lisibilité et en efficacité. Et depuis cette année, elles sont, progressivement et pour partie, pilotées par une coordinatrice : **Élodie DERLANDE**.

Aujourd'hui, les sciences participatives au sein du Groupe correspondent aux thématiques aussi diverses que :

- ⇒ **Les vers luisants et lucioles**, en partenariat avec le CNRS et LABOCEA, au travers de l'OVL.
- ⇒ **Les bourdons**, en partenariat avec le Museum national d'Histoires naturelles au travers de l'OFB.
- ⇒ **Les hérissons** (programme Pic & pic).
- ⇒ **Les mares et libellules** en lien avec le programme national *Mares où êtes vous ?* décliné principalement en Auvergne-Rhône-Alpes par FNE Aura en collaboration avec Sympetrum et le GAE pour lequel Élodie est maintenant la correspondante directe.



Depuis peu, la Maison de l'estuaire a également lancé deux autres programmes locaux, actuellement en phase expérimentale :

- ⇒ **Les amphibiens et les mares** (programme *À nos anoures*)
- ⇒ **Les fleurs de haies**.

Élodie DERLANDE :

« Je m'intéresse depuis mon plus jeune âge aux enjeux de préservation des milieux naturels et de sauvegarde de la biodiversité.

Depuis septembre 2021, j'étudie à l'Université Clermont-Auvergne dans le Master *Gestion de l'Environnement (parcours Fonctionnement et restauration des milieux aquatiques continentaux)*. Ce choix a été largement motivé par le service civique de 7 mois que j'ai réalisé en 2020 au Groupe Associatif Estuaire, où j'ai notamment pris conscience de la dégradation généralisée des zones humides.

À la fin de ma mission en 2021, j'ai témoigné mon envie de poursuivre l'aventure au sein de l'association et je suis aujourd'hui membre du conseil d'administration, m'impliquant tout particulièrement sur le volet des sciences participatives ».

Et encore faudrait-il rajouter les diverses missions de sciences participatives littorales confiées aux *Sentinelles* pour le compte d'autres entités et que l'on a récemment évoquées dans les derniers *Estuaire info* ! Mais, n'étant pas directement sous notre responsabilité, (le GAE n'est qu'un intermédiaire), elles échappent actuellement aux *Observatoires d'Asterella*.

PLANETE MER et le GAE...

Une convention de partenariat vient d'être signée entre l'association Planète Mer et le GAE dans le cadre du projet *BioLit*.

« Le projet *BioLit* est né d'un constat réalisé en 2009 par l'association Planète Mer, partant du fait que peu (voire aucun) programme national de sciences participatives ne pointait spécifiquement la biodiversité du littoral. Dans ce contexte, *BioLit* est donc créé en 2010 par Planète Mer pour devenir historiquement le premier programme national de sciences participatives en France consacré pleinement à la biodiversité du littoral ». Planète Mer est basée à Marseille.

BioLit, c'est un réseau de femmes et d'hommes, qui s'investissent dans des structures d'éducation à l'environnement, de gestion et de protection de la nature... (extraits site *BioLit* : <https://www.biolit.fr>)

BioLit
Les observateurs du littoral



La convention a pour objet de travailler aux objectifs suivants :

- ⇒ Donner les moyens aux structures partenaires de s'impliquer dans les sciences participatives et de proposer une ou plusieurs actions retenues par *BioLit* dans leurs programmes d'activités à destination de leurs publics.
- ⇒ Promouvoir la mobilisation de leurs publics et des publics spécialisés (gestionnaires, scientifiques, naturalistes) pour dynamiser une étude participative dans le cadre du programme *BioLit*, axée sur une ou plusieurs actions *BioLit*.
- ⇒ Faire bénéficier des expertises de chacune des parties prenantes dans la coconstruction possible et la bonne réalisation des engagements de la présente convention.

L'intégralité de la convention est disponible sur simple demande pour tout adhérent du GAE.

Voilà donc les premières fiches de notre enquête amphibiens !

Une première zone test a été réalisée sur les villages de marais de Talmont-Saint-Hilaire (La Guittière sud et ouest, Les Courpes et laude) et de Jard-sur-Mer (La Vinière, La Davière et les Aires) avec un taux de retour de plus de 8%. Même si cela paraît assez peu, cela reste satisfaisant : par exemple, les taux de retour de l'OVL (lucioles / vers luisant) affiche des résultats compris entre 2 et 12 % suivant les périodes et les régions !

Les personnes qui ont retourné leur fiches sont alors contactées pour des informations complémentaires concernant par exemple, les mois d'observation dans leur jardin ou la distance de celui-ci avec le point d'eau le plus proche.

En parallèle d'une sollicitation de nos Sentinelles et des appels via l'Estuaire info, une seconde série de villages vient d'être couverte courant août (La Bourie et l'Ensoivière) puis en septembre ce sera probablement sur le pourtour du Goulet (Saint-Vincent-sur-Jard et Longeville-sur-Mer).

Les résultats ainsi obtenus, traités dans la foulée, seront publiés au courant de l'automne.

En même temps, un certain nombre de mares aux abords des villages ont fait l'objet d'une étude particulière (amphibiens présents, caractéristiques de l'eau, flore associée).

Une série de fiches « flore des bords de mare » a été réalisée sur 4 mares locales et sera aussi à disposition des personnes et collectivités intéressées. Des extraits seront aussi présentés dans un prochain Estuaire info.

Ces études ont été rendues possibles grâce à la collaboration de stagiaires du BTS au Master (en particulier, Anaïs Hillairet, Justine Bernard, Léna Robert-Garnier, Zaëlia Rodrigues) et de plusieurs collaborateurs internes (comme Élodie Derlande, Manuel Tomazzoli ou Lise Goujon pour les graphismes).

Grenouilles, rainettes et crapauds de nos jardins



De plus en plus d'animaux qui nous paraissent familiers semblent se faire de plus en plus rares ! Ceux qui étaient pourtant des auxiliaires de nos cultures, comme les carabes dorés, et bien d'autres, ont presque disparu. Et qu'en est-il des amphibiens, ces utiles mangeurs d'insectes ou de limaces ? Estuaire propose dès cette année un programme participatif permettant de connaître le sort de ces animaux familiers. Il suffit juste de répondre aux quelques questions ci-dessous et de nous retourner la fiche présente.

Nous ciblerons notre enquête sur les rainettes, les crapauds et les grenouilles persillées (pélodytes).

Les rainettes	Le crapaud	La grenouille persillée
Elles sont vert pomme avec parfois une bande noire qui part de l'œil. Leurs doigts sont munis de ventouses et leurs yeux sont dorés avec une pupille horizontale.	Son corps gris-vert à marron est massif et couvert de pustules. Ses yeux sont rougeâtres avec une pupille horizontale.	C'est une petite « grenouille » grise à verdâtre au dos moucheté de petites taches vertes. Ses yeux sont dorés avec une pupille verticale.

J'en ai vu cette année (j'entoure mon choix)					
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
J'en ai vu les années passées (j'entoure mon choix)					
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
J'ai vu déjà d'autres amphibiens dans mon jardin :					
Si oui, j'entoure la ou les espèces rencontrées :		Grenouilles vertes	Grenouilles brunes	Tritons Salamandre	
Existe-t-il un point d'eau dans, ou à proximité de mon jardin (mare, bassin...) ?				OUI	NON

Merci de nous retourner la fiche à « Estuaire, rue de Louza 85440 Talmont-St-Hilaire » en indiquant votre nom et votre adresse svp :

Nom

Adresse

Mail (éventuellement)

« L'avenir des milieux doit résulter d'un compromis équilibré entre développement économique et protection de l'environnement »

G A Estuaire - ☎ 02 51 20 74 85 - mail dédié : anosanoures.estuaire@gmail.com - (dessins GAE/Lise Goujon)



Vous aussi, dès aujourd'hui vous pouvez nous aider en complétant cette fiche et en nous la retournant à partir de notre courriel dédié : anosanoures.estuaire@gmail.com ou par tout autre moyen habituel (courrier ou directement à Estuaire).

Les amphibiens sont des espèces parapluies dont la protection de l'habitat de reproduction, les mares, permet de protéger toute une faune riche et variée trop souvent méconnue ou ignorée du grand public et pourtant essentielle.

Comme vous le savez, avec le mois de septembre arrivent les grandes marées. On les appelle aussi marées d'équinoxe et celles-ci sont marquées par des coefficients particulièrement élevés : 105 pour le dimanche 11 septembre et le lundi 12.

Pour comprendre ce phénomène, voici un rapide rappel du fonctionnement des marées : il s'agit d'une déformation du bourrelet océanique, liée d'une part à la force centrifuge de la terre et d'autre part à l'attraction combinée de la lune et du soleil. Chaque mois, on alterne entre des petits coefficients, lors des quartiers de lune : ce sont les marées de mortes-eaux. En effet, la lune et le soleil exercent alors leur force d'attraction dans des directions opposées ce qui les rend moins importantes. A l'inverse, lors de la pleine lune et de la nouvelle lune, les deux astres sont alignés et leurs forces s'accumulent, provoquant de gros coefficients (marées de vives-eaux).

Mais alors, pourquoi la situation est-elle particulière au printemps et en automne ? Lors des équinoxes, le soleil est aligné avec l'équateur, ce qui amplifie sa force d'attraction. Ce phénomène fait donc la joie des pêcheurs à pied puisque le marnage est important : la mer se retire alors plus loin qu'à l'habitude. C'est une pratique très répandue puisqu'il est estimé que l'on compte plus de 2 millions de pêcheurs, selon France AgriMer (2018) et FNC (2019). Il s'agit donc de l'activité de prélèvement sur la faune la plus pratiquée en France, devant la chasse ou la pêche en eau douce !

Des règles à respecter :

Avec la diffusion de cette pratique quasi culturelle, des inquiétudes surgissent ; les pressions sur les gisements et les milieux naturels augmentent, et des conflits d'usages (touristes/locaux, professionnels/amateurs) peuvent apparaître. C'est pour cela que des réglementations, par arrêtés ministériels et préfectoraux, sont mises en place.

Lorsque l'on pêche, il est important de respecter :

- Les tailles minimales pour s'assurer de ne récolter que des individus adultes qui ont théoriquement eu le temps de se reproduire
- Les quantités pour éviter la surpêche et permettre le maintien des espèces
- Les périodes autorisées pour respecter les cycles biologiques de chaque espèce. Il est notamment interdit de ramasser des coquillages du coucher au lever du soleil.
- Les outils autorisés, pour ne pas dégrader les milieux naturels...



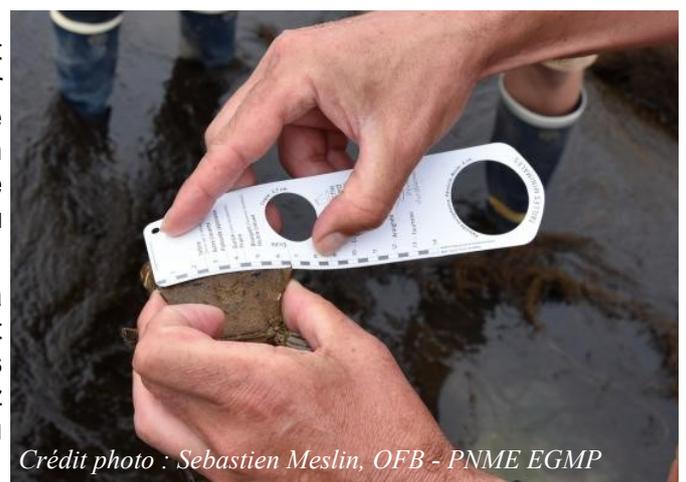
La loi spécifie aussi que le tri des prises doit être fait au fur et à mesure, sur le lieu de prélèvement. En effet, les individus trop petits doivent être remis sur l'estran, mais n'auraient aucune chance de survie sur le haut de plage ! Il est également nécessaire de reboucher les trous créés et de remettre délicatement en place les rochers retournés puisque sur la partie immergée de ces rochers se forment de véritables écosystèmes qui mettent plusieurs années à se modeler. De plus, il est interdit de ramasser des coquillages provenant de parcs d'élevage voisins et de dégrader les habitats naturels sensibles. Il faut notamment être vigilant aux récifs d'hermes. Le non respect de ces règles peut entraîner des sanctions.

Les zones de pêches sont également encadrées : la pêche ne doit pas être faite à moins de 15 mètres des zones conchylicoles (variable suivant le site), ni dans les limites administratives des ports. Les zones de production classées C ou D sont également interdites et assez souvent, certains sites, comme La Grande Plage à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou Tanchet et l'Horloge aux Sables-d'Olonne. Ces restrictions sont liées aux conditions sanitaires des sites, dont les contaminations bactériologiques rendent les coquillages impropres à la consommation.

Il est donc essentiel que tout un chacun respecte ces réglementations : pour sa propre santé, pour protéger la biodiversité, et maintenir cette pratique.

La pêche à pied ne peut pas se faire si les gisements sont épuisés, alors protégeons les en adoptant les bonnes pratiques ! Pour cela, vous pouvez vous munir de réglettes de mesure fournies par le Parc Naturel Marin, disponibles gratuitement au local de l'association et dans les offices de tourisme. Vous pouvez aussi obtenir de nombreux renseignements sur le site www.pecheapied-loisir.fr du réseau Littorea.

Ainsi, pour une pêche à pied durable et en sécurité, pensez à vous renseigner sur l'état sanitaire du site (site internet de l'ARS) et l'horaire de marée. Munissez-vous d'équipements adéquats (l'insolation est vite arrivée sur l'estran !), d'un téléphone, et ne partez pas seul sur un secteur inconnu (des risques tels que les baïnes ou l'enlèvement sont présents sur nos côtes).



Un bon conseil, renseignez- vous sur la réglementation en vigueur : celle que nous indiquons ici, est valable en Vendée, mais cela change en fonction des départements ou des régions, voire des sites..



Le crabe vert, dont la consommation est traditionnelle localement, comme dans le Talmondais, n'est pas réglementé ; ce qui ne signifie pas que l'on puisse en prélever de manière irraisonnable.



D'autres espèces, comme le crabe marbré - *la galvâesse* dans l'idiome local - n'est pas consommé car de goût trop sucré, dit-on ; inutile donc de le pêcher.

Espèce	Taille minimale	Quantité maximale par pêcheur et par jour
Crevette rose	5 cm	Limité à la consommation personnelle
Crevette grise	3 cm	Limité à la consommation personnelle
Coquille St Jacques (du 1 ^{er} octobre au 14 mai inclus)	11 cm	10 individus
Couteau	10 cm	60 individus (dans la limite de 3 kg)
Coque	2.7 cm	3 kg
Étrille	6.5 cm	Limité à la consommation personnelle
Huître creuse	5 cm	60 individus (dans la limite de 5 kg)
Moule	4 cm	5 kg
Mye	-	3 kg
Oursin (du 15 octobre au 15 avril)	4 cm piquants exclus	12 individus
Palourde	Européenne : 4 cm Japonaise : 3.5	3 kg
Patelle	-	3 kg
Praire	4.3 cm	3 kg
Tourteau	13 cm	Limité à la consommation personnelle
Pétoncle	4 cm	Blanc : 3 kg Noir : 2 kg
Vers marins	-	500 g toutes espèces confondues

Des actions de sensibilisation :

Dans ce contexte à enjeu, le Groupe Associatif Estuaire va réaliser 13 « marées de sensibilisations » pour le compte du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et la Mer des Pertuis.

Ce sont des opérations de sensibilisation menées auprès des pêcheurs à pied de loisirs, pour transmettre les bonnes pratiques. Il s'agit par exemple de distribuer des réglottes, discuter de la conformité des prises, s'assurer que les quotas soient respectés, vérifier que les outils utilisés sont autorisés... Loin d'être un contrôle systématique des usagers, il s'agit de les accompagner dans leurs pratiques, échanger des connaissances et expériences, afin d'aller vers une pêche à pied la plus durable possible. Ces opérations de sensibilisation s'inscrivent dans la continuité du projet LIFE Pêche à Pied qui a permis d'obtenir des diagnostics de cette activité et ses interactions avec la biodiversité, développer la sensibilisation, contribuer aux plans de gestion et dynamiser les relations entre les acteurs afin de créer des outils nécessaires à la préservation de la biodiversité des estrans. Le projet Life a pris fin en 2017 mais ses actions sont maintenant prolongées dans le cadre du réseau Littorea, coanimé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature, avec le soutien de l'Office français pour la biodiversité. Dans ce cadre là, les animateurs d'Estuaire ont pu bénéficier d'une formation, car ces marées de sensibilisation permettent également d'obtenir des données afin d'analyser l'évolution de la pratique.

Info érosion : les falaises de la pointe du Payré

DV / photos Mathilde LEMAIRE

Et la fissure de s'agrandir ! Comme évoqué dans le précédent numéro, une nouvelle faille s'est révélée le long des falaises jardaies en direction de la pointe du Payré. Le ruissellement et le temps font leur œuvre, au point que purger le pan qui menace semble nécessaire pour des raisons de sécurité.



Promenons-nous... en compagnie du crabe marbré (Pachygrapsus marmoratus)

Curieux petit crabe d'à peine 4 cm de large ! Rapide et souvent courant à l'air libre... Sa carapace sombre est noire, marbrée de vert.

Méditerranéen à l'origine, ce crabe est aujourd'hui présent sur les côtes atlantiques et celles de la Manche jusqu'à l'estuaire de la Seine. Il est d'ailleurs très présent dans l'estuaire du Payré. Pour les ostréiculteurs qui travaillent encore à l'ancienne, sans tapis de tri, il n'est pas surprenant lors du détouillage (séparation des huîtres d'entre elles), de le voir s'échapper de la table de travail, et parfois, remonter le long de la jambe de l'ostréiculteur ! Mais sans envie de pincer... L'animal étant peu agressif.

Dans la nature, il est comme les autres crabes, un peu nécrophage, mais il se nourrit plus volontiers de petits invertébrés et d'algues.

Sa reproduction a lieu le plus souvent l'été (jusqu'à deux fois) avec une capacité importante mais très nettement moindre que celle du crabe vert (*Carcinus maenas*) : souvent autour de 50 000 œufs par femelle.

S'il ne fait pas l'objet de pêche, ses mœurs amphibies le mettent en contact avec d'autres prédateurs terrestres (oiseaux marins, rats...). Toutefois, l'espèce n'est pas en danger ; dans notre estuaire, ses populations pourraient même être en progression, contrairement à celles du crabe vert.



Photo GAE

Aujourd'hui, « Estuaire » est présent, de par ses actions et aussi ses adhérents, dans plus d'une vingtaine de départements de France métropolitaine (et la quasi-totalité du territoire national via nos sciences participatives) pour défendre l'idée que : **la protection de l'environnement et notre développement économique ne sont pas nécessairement opposables mais complémentaires !**



Dernier jeu : solution du n° 58

V A S I E R E S C H
 E A O T E R R E
 R L A I S S E I R
 D I G U E R E S T O
 C A C L N T A N
 I O E I R E E N
 S E R I N E L I
 T A N I E R E S D I E
 E E E V A L U E R
 S R U M A G E
 P O T E N T I L L E S

Pour soutenir nos actions en faveur de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, vous pouvez adhérer à notre mouvement, si ce n'est déjà fait, en nous renvoyant simplement ce coupon par mail à « association.estuaire@gmail.com » ou par courrier et régler votre cotisation correspondante par courrier postal (GAE, rue de Louza 85440 Talmont-Saint-Hilaire) ou via Hello asso.

M.....
 demeurant.....
 département
 Courriel.....

souhaite adhérer à l'association « Estuaire ».

- ☀ Adhésion individuelle, soit 16 €
- ☀ Adhésion familiale, soit 20 €
- ☀ Étudiant, lycéen, demandeur d'emploi, soit 8 €
- ☀ Adhésion collectivité et personne morale, soit 20 €

Merci beaucoup !

Logos des partenaires et actions engagées...

